

---

## Veille hebdomadaire SYNCOST

---

N°40 – 3 juin 2013

### SOMMAIRE

|                                  |    |
|----------------------------------|----|
| L'ESSENTIEL                      | 2  |
| TRAVAUX DU GOUVERNEMENT          | 3  |
| Agendas ministériels             | 3  |
| Conseil des ministres            | 3  |
| Travaux ministériels             | 5  |
| AGENDA PARLEMENTAIRE             | 6  |
| Agenda de l'Assemblée nationale  | 6  |
| Agenda du Sénat                  | 7  |
| TRAVAUX PARLEMENTAIRES           | 8  |
| Travaux de l'Assemblée nationale | 8  |
| Travaux du Sénat                 | 11 |

## L'ESSENTIEL

### Agenda Ministériel

- **Jeudi 6 juin** : Dîner de Jean-Marc Ayrault avec l'Association française des entreprises privées (AFEP)

### Conseil des ministres

- Communication sur le dispositif d'intelligence économique
- Communication sur le suivi des mesures pour l'emploi et le soutien à l'économie

### Travaux ministériels

- **Lundi 27 mai** : remise à Arnaud Montebourg du rapport d'activité de la Médiation Inter-entreprises par le Médiateur M. Pierre Pelouzet et signature de la Charte des relations interentreprises, Bercy
- **Mardi 28 mai** : Intervention de B. Cazeneuve lors de la manifestation de valorisation du CICE organisée par l'ordre des experts-comptables
- **Mercredi 29 mai** : entretien entre Arnaud Montebourg et Jean-Jack Queyranne, Président du Conseil régional de Rhône-Alpes sur la modernisation des aides publiques aux entreprises, Bercy

### Agenda de l'Assemblée nationale

- **Mercredi 5 juin** : Table ronde sur le financement des entreprises (commission des affaires économiques)
- **Jeudi 6 juin** : Examen en séance de la proposition de loi organique et de la proposition de loi constitutionnelle visant à encadrer la rétroactivité des lois fiscales

## TRAVAUX DU GOUVERNEMENT

### Agendas ministériels

Jean-Marc Ayrault

- **Jeudi 6 juin** : Dîner de l'Association française des entreprises privées (AFEP)

### Conseil des ministres

Consulter l'intégralité du Conseil des ministres : [cliquez ici](#)

#### **COMMUNICATION - LE DISPOSITIF D'INTELLIGENCE ECONOMIQUE**

Le Premier ministre a présenté une communication relative au dispositif d'intelligence économique.

L'intelligence économique vise à collecter, analyser, diffuser et protéger l'information économique stratégique. Outil d'aide à la décision, au profit de l'ensemble des acteurs économiques (entreprises, établissements de recherche, ministères, régions), elle se décline en plusieurs axes :

- un volet pédagogique, permettant de sensibiliser les acteurs concernés sur les objectifs et les méthodes de l'intelligence économique ;
- un volet anticipation et accompagnement des évolutions, notamment par la veille stratégique, afin de permettre à ces acteurs de prendre les meilleures décisions ;
- un volet sécurité économique, à travers la prévention des risques, notamment immatériels (savoir-faire, réputation, etc.) ;
- un volet travail d'influence de long terme sur l'environnement économique, comme par exemple les régulations internationales de toutes natures, techniques ou de gouvernance, afin de créer un environnement favorable aux orientations choisies.

L'intelligence économique doit aider notre économie à affronter des évolutions internationales rapides et complexes. Par nature transversale et s'appuyant sur des informations issues de sources ouvertes, c'est-à-dire accessibles au public, elle irrigue les stratégies mises en œuvre par l'État en matière de politique industrielle, de développement économique ou encore de soutien à l'export.

**Le Gouvernement a décidé de réformer le dispositif actuel d'intelligence économique afin de renforcer sa capacité d'alerte, d'impulsion et d'ingénierie d'intervention et d'accroître son efficacité au service de la compétitivité de l'économie française.**

**Madame Claude Revel, nommée aujourd'hui déléguée interministérielle à l'intelligence économique, sera rattachée directement au Premier ministre.** Les orientations qu'elle devra mettre en œuvre seront définies par un comité interministériel à l'intelligence économique placé également sous la présidence du Premier ministre. La déléguée animera un réseau comportant des représentants des ministères et des préfetures, ainsi que des collectivités territoriales qui souhaiteront s'y associer.

Le décret n° 2009-1122 du 17 septembre 2009 relatif au délégué interministériel à l'intelligence économique sera modifié dans les prochaines semaines pour mettre en œuvre ces nouvelles orientations.

#### **COMMUNICATION - LE SUIVI DES MESURES POUR L'EMPLOI ET LE SOUTIEN A L'ECONOMIE**

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ont présenté une communication relative au suivi des mesures pour l'emploi et le soutien à l'économie.

Depuis un an, le Gouvernement a mis en place un ensemble cohérent de mesures visant à relancer l'activité économique et l'emploi.

La crise des dettes souveraines qui a frappé la zone euro nécessitait, dans un premier temps, de restaurer la crédibilité budgétaire du pays. La stratégie de sérieux budgétaire, matérialisée par un ajustement structurel des finances publiques de plus de 1 point de PIB en 2012 et de près de 2 points de PIB en 2013, a permis de réduire de 90 points de base l'écart de taux d'intérêt avec l'Allemagne, ce qui contribue à améliorer les conditions de financement de l'ensemble des agents économiques. Cet ajustement budgétaire a été conduit de façon à préserver au mieux la demande et les capacités productives du pays.

Parallèlement à cette initiative, le Conseil Européen a adopté, en juin 2012, le Pacte européen pour la croissance et l'emploi, qui a permis en particulier à la Banque Européenne d'Investissement (BEI) de dégager 60 Mds€ supplémentaires pour les trois prochaines années, portant ainsi son activité dans l'Union européenne de 50 à 70 Mds€ de prêts par an. Pour la France, la BEI a affirmé un objectif de 7 Mds€ annuels de prêts à l'investissement public et privé sur les trois prochaines années, contre 4,5 Md€ précédemment. D'ores et déjà, ces moyens supplémentaires se traduisent par l'accélération de l'instruction des dossiers et la mise à l'étude de projets importants, tels que le soutien renforcé à l'investissement hospitalier, pour préparer l'hôpital de demain, et plusieurs projets d'entreprises innovantes. A ce jour, les engagements en France représentent près d'un tiers de plus que les années précédentes à la même époque.

En outre, le déficit de compétitivité accumulé depuis dix ans appelle des mesures immédiates en faveur de l'offre productive, comme la création de la Banque publique d'investissement (BPI) ou les dispositions du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), qui en est la mesure emblématique, représente un allègement de la fiscalité sur le travail de 10 Md€ en 2014 et de 20 Md€ en régime de croisière, soit autant que les allègements généraux de cotisations décidés au cours des vingt dernières années.

Le CICE est désormais pleinement opérationnel et les entreprises qui le souhaitent peuvent le préfinancer auprès de la Banque publique d'investissement (BPI) : à ce titre, ce sont plus de 500 M€ qui ont d'ores et déjà été injectés dans l'économie. En y ajoutant la garantie Renforcement de la Trésorerie (180 M€), le Prêt pour l'innovation (50 M€) et le préfinancement du Crédit d'impôt recherche (35 M€), c'est un total de près de 800 M€ qui a été versé par la BPI depuis le début de l'année aux PME et ETI, en plus de ses soutiens courants (garantie, innovation, co-financement).

Au-delà du soutien à l'activité, le Gouvernement mobilise l'ensemble des leviers de la politique de l'emploi.

Les deux lois qui ont été adoptées, après un dialogue social nourri, sur la sécurisation de l'emploi et sur le contrat de génération, vont produire progressivement leurs effets, en rénovant le fonctionnement du marché du travail grâce à la mise en place de nouveaux outils pour s'attaquer aux causes structurelles du chômage.

Les emplois d'avenir doivent répondre au problème spécifique des jeunes les plus éloignés du marché du travail. Fin avril, plus de 20 000 jeunes peu ou pas qualifiés avaient été recrutés en emploi d'avenir, dont 3 500 en emploi d'avenir professeur. Fin mai, on devrait en compter 25 000. Le rythme de ces recrutements, qui s'accéléra significativement à la rentrée, sera facilité par le fait que beaucoup de ces emplois d'avenir sont attachés au calendrier scolaire et que nombre d'engagements de collectivités et d'associations doivent se concrétiser à cet horizon. Par ailleurs, le champ des secteurs d'activité dans lesquels les entreprises privées sont habilitées à recruter, fixé région par région, sera élargi. Tout en maintenant pleinement la vocation de ces emplois, destinés aux jeunes peu ou pas qualifiés, les souplesses que prévoit la loi seront davantage utilisées.

C'est enfin le recours aux contrats aidés comme outil conjoncturel de lutte contre le chômage, en particulier le chômage de longue durée, qui permet de maintenir une proximité avec le marché du travail. Une enveloppe de 440 000 embauches en contrats aidés non marchands est désormais fixée. Leur durée moyenne atteindra progressivement 12 mois pour améliorer l'insertion professionnelle des bénéficiaires.

L'inversion de la courbe du chômage est à notre portée. La réussite de cette ambition appelle une mobilisation de l'ensemble des acteurs pour accompagner le déploiement des outils désormais opérationnels. Elle passe également par d'autres réformes et initiatives, qui seront discutées lors de la Grande conférence sociale pour l'emploi des 20 et 21 juin prochains.

## Travaux ministériels

Bernard Cazeneuve

- **Mardi 28 mai** : Intervention lors de la manifestation de valorisation du CICE organisée par l'ordre des experts-comptables

Arnaud Montebourg

- **Lundi 27 mai** : remise du rapport d'activité de la Médiation Inter-entreprises par le Médiateur M. Pierre Pelouzet et signature de la Charte des relations interentreprises, Bercy
- **Mercredi 29 mai** : entretien avec M. Jean-Jack Queyranne, Président du Conseil régional de Rhône-Alpes sur la modernisation des aides publiques aux entreprises, Bercy

Fleur Pellerin

- **Mercredi 29 mai** : intervention au Forum OCDE 2013 à la conférence « Too big to pay tax » sur la lutte contre l'optimisation fiscale mise en œuvre par les multinationales,

Victorin Lurel

- **Mardi 28 mai** : Réunion de l'instance plénière de concertation sur la défiscalisation

## AGENDA PARLEMENTAIRE

### Agenda de l'Assemblée nationale



| Texte  | Séance/commission                          | Date                            |
|--|--|---------------------------------|
| Examen de la proposition de loi portant <b>déblocage de l'intéressement et de la participation</b>   | Commission des affaires sociales           | Mardi 4 juin                    |
| Examen des amendements (Art. 88) sur l projet de <b>loi de régulation des activités bancaires</b> (2 <sup>ème</sup> lecture)   | Commission des finances                    | Mardi 4 juin                    |
| Proposition de résolution pour <b>une fiscalité écologique au cœur du développement soutenable</b>   | Séance                                     | Mardi 4 juin<br>Mercredi 5 juin |
| Projet de <b>loi de régulation des activités bancaires</b> (2 <sup>ème</sup> lecture)  | Séance                                     | Mardi 4 juin                    |
| <b>Table ronde sur le financement des entreprises</b>  | <b>Commission des affaires économiques</b> | <b>Mercredi 5 juin</b>          |
| Examen des amendements (Art. 88) sur la proposition de loi organique et proposition de loi constitutionnelle <b>visant à encadrer la rétroactivité des lois fiscales</b> | Commission des lois                        | <b>Jeudi 6 juin</b>             |
| <b>Proposition de loi organique et proposition de loi constitutionnelle visant à encadrer la rétroactivité des lois fiscales</b>   | <b>Séance</b>                              |                                 |
| Audition de M. Raphaël Hadas-Lebel, président du conseil d'orientation des retraites   | Commission des affaires sociales           | Mercredi 12 juin                |
| Audition de Mme Yannick Moreau, présidente de la commission pour l'avenir des retraites  | Commission des affaires sociales           | Mercredi 19 juin                |

## Agenda du Sénat



| Texte   | Séance/commission  | Date  |
|---|--|---|
| Examen des conclusions du groupe de travail sur l'impact économique des dispositifs de défiscalisations spécifiques aux outre-mer | Commission des affaires économiques<br>Délégation sénatoriales aux outre-mer | Mercredi 5 juin   |
| Audition de Geneviève Fioraso, sur le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche                          | Commission de la culture<br>Commission des affaires économiques              | Mercredi 5 juin   |
| Projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche (sous réserve de sa transmission par l'Assemblée nationale)    | Séance   | Mardi 18 juin<br>Mercredi 19 juin<br>Jeudi 20 juin<br>Vendredi 21 juin (éventuellement) |

## TRAVAUX PARLEMENTAIRES

### Travaux de l'Assemblée nationale



#### Travaux en Séance publique

##### Mardi 28 mai

- Examen du projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche

Pour consulter le compte-rendu complet des débats : [cliquer ici](#)

#### Travaux des commissions

##### Commission des lois

- **Mercredi 29 mai** : examen du rapport sur la proposition de loi organique et proposition de loi constitutionnelle visant à encadrer la rétroactivité des lois fiscales

Pour consulter le compte-rendu : [cliquer ici](#)

#### Questions parlementaires

##### Questions écrites sans réponse

- Accidents du travail - Maladies professionnelles

|   |                        |
|---|------------------------|
| Question N° : <b>27783</b> de <b>M. Jean-Pierre Allossery</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Nord ) | <b>Question écrite</b> |
|---|------------------------|

M. Jean-Pierre Allossery appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social **sur le système de réparation actuel des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles**. Les nouvelles organisations du travail (risques psychosociaux, troubles musculo-squelettiques) et les nouvelles technologies font évoluer les risques professionnels quand les plus anciens comme celui de l'amiante persistent. **Les risques au travail constituent donc aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique qui amène à croire que notre système de réparation n'est plus adapté**. Les représentants des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles réclament depuis des années une modification du droit afin de permettre une réparation intégrale et équitable des frais occasionnés par le préjudice subi. Ce n'est pas le cas aujourd'hui puisque ceux-ci sont variables selon leur nature. Il lui demande donc **quelles suites le Gouvernement entend donner à la proposition de loi n° 3792 déposée par le groupe socialiste, radical et**

citoyen sur ce sujet en 2011.

- Cotisation foncière des entreprises

|                            |  |                        |
|----------------------------|--|------------------------|
| Question N° : <b>27579</b> | de <b>M. Hervé Pellois</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Morbihan ) | <b>Question écrite</b> |
|----------------------------|--|------------------------|

M. Hervé Pellois attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, **sur les conséquences liées à la non prise en compte de la taxe additionnelle des chambres consulaires dans la loi de finances rectificative pour 2012, dont l'article 46 vise à corriger les dérives entraînées par l'application du plafond de la base minimum de cotisation foncière des entreprises.** Concrètement, lorsque les collectivités ont haussé leurs bases en 2012, les bases CCI se sont alignées, mais lorsque ces mêmes collectivités ont restitué l'impôt résultant d'une erreur d'appréciation, aucune restitution n'a été prévue pour la part CCI. Par ailleurs, en Bretagne, seuls certains EPCI ont été concernés alors que les CCI ont un taux unique de CFE pour la région. Il lui demande si le Gouvernement entend réviser cette orientation.

|                            |  |                        |
|----------------------------|--|------------------------|
| Question N° : <b>27485</b> | de <b>M. Jean-Pierre Le Roch</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Morbihan ) | <b>Question écrite</b> |
|----------------------------|--|------------------------|

M. Jean-Pierre Le Roch attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur la cotisation foncière des entreprises et la question du plafond forfaitaire. En effet, **la taxe additionnelle des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat n'a pas été prise en compte dans l'article 46 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2012 qui corrigeait les dérives conséquentes à l'application du plafond de la base minimum de CFE.** Ainsi, ce qui a été revu pour la part des collectivités territoriales concernées ne l'a pas été pour la part des chambres consulaires. C'est pourquoi face aux recettes inattendues dont certaines ont profité, il lui demande de préciser quelles sont ses intentions afin de garantir tant une similarité des traitements entre les entreprises sur les différents territoires qu'une convergence globale des règles applicables en la matière entre les CCI et les collectivités.

- Impôt sur les sociétés

|                            |  |                        |
|----------------------------|--|------------------------|
| Question N° : <b>27568</b> | de <b>M. Jacques Cresta</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Pyrénées-Orientales ) | <b>Question écrite</b> |
|----------------------------|--|------------------------|

M. Jacques Cresta attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur la **récente annonce de M. David Cameron, premier ministre du Royaume-uni, qui souhaite ramener l'impôt sur les sociétés britanniques à 20 % en 2015.** Cette annonce fait suite à l'abaissement à 22 % du taux d'impôt sur les sociétés suédoises et précède celle de l'alignement de la fiscalité des entreprises danoises et finlandaises sur celle de leur voisine. Pour mémoire, les taux d'imposition des entreprises suédoises, danoises et finlandaises au 31 décembre 2012 étaient respectivement de 26,3 % ; 25 % et 24,5 %. En revanche, en France, le taux nominal de l'impôt sur les sociétés (IS) culmine toujours à 36,2 %. Il est frappant que peu de sociétés s'acquittent réellement de ce taux. Une étude a montré que par le jeu des exemptions, le taux réel d'imposition des entreprises du CAC 40 atteignait à peine 8 %, le taux effectif d'IS est de 20 % pour les entreprises de 50 à 249 salariés, de 13 % pour celles de plus de 2 000 salariés. En moyenne,

le taux réel d'imposition des entreprises françaises oscille autour de 22 %. Ce taux rapproche notre pays de la moyenne européenne mais ne constitue pas exactement un modèle de lisibilité. Il est toutefois à louer que le « mitage » de l'impôt sur les sociétés ait connu un coup d'arrêt en 2012 et que les recettes de ce dernier aient progressé de 29,7 % grâce à l'action énergique du Gouvernement. Enfin, l'Allemagne a, depuis 2008, baissé de près de 10 points son taux d'imposition des entreprises pour se situer à 15 %. Il lui demande donc, d'une part, si le Gouvernement compte prendre rapidement des mesures pour améliorer la lisibilité de l'imposition des entreprises en France, d'autre part, **s'il peut lui exposer la stratégie du Gouvernement pour mettre un terme, au sein de l'Union européenne, à cette course au moins-disant fiscal qui amoindrit les ressources des États** et leur ôte les moyens d'assurer l'attractivité de leurs territoires par les investissements matériels et humains indispensables. IL lui demande si l'Union européenne mérite encore d'être appelée une union si nos partenaires ne s'y comportent que comme des concurrents.

- CICE

Question N° : **27566** de **M. Hugues Fourage** ( Socialiste, républicain et citoyen - Vendée ) **Question écrite**

M. Hugues Fourage attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances **sur le mécanisme du CICE et de son champ d'application aux coopératives agricoles**. En effet, entré en vigueur depuis le 1er janvier 2013, le CICE bénéficie à l'ensemble des entreprises employant des salariés, imposées au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) ou de l'impôt sur le revenu (IR) d'après leur bénéfice réel, quel que soit le mode d'exploitation. En bénéficient également les entreprises dont le bénéfice est exonéré transitoirement, en vertu de certains dispositifs d'aménagement du territoire (zones franches urbaines, zones de revitalisation rurale...) ou d'encouragement à la création et à l'innovation (entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes). En bénéficient enfin les organismes relevant de l'article 207 du code général des impôts, partiellement soumis à l'IS, comme les coopératives ou les organismes HLM. Ils en bénéficient au titre de leurs salariés affectés à l'activité soumise à l'IS. Néanmoins, le Gouvernement a donné un accord de principe pour les rémunérations versées aux salariés affectés aux activités exonérées d'IS des coopératives si la Commission européenne l'y autorise. Ces activités d'amont, traitées avec les sociétaires agriculteurs sont l'essentiel de leur profession. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir prendre en compte le souhait des coopératives agricoles de voir modifier le champ d'application du CICE les concernant et de préciser l'état d'avancement de ce dossier auprès de la Commission européenne.

Question N° : **27565** de **Mme Virginie Duby-Muller** ( Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Savoie ) **Question écrite**

Mme Virginie Duby-Muller appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la **santé sur les inquiétudes des établissements de santé privés concernant les modalités d'application du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)**. 200 000 professionnels de santé soignent dans ces établissements 8 millions de malades et assument 33 % de l'activité hospitalière. 40 % des patients de cancer sont pris en charge par eux et ils soignent 25 % des patients relevant de CMU. Aussi les professionnels concernés craignent-ils que cette mesure de neutralisation du CICE sur le secteur privé remette en cause l'existence même de leur secteur, son excellence et pénalise en définitive les patients.

Question N° : de **Mme Cécile Untermaier** ( Socialiste, républicain et citoyen - Saône-et- **Question**

27487

Loire )

écrite

Mme Cécile Untermaier appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conséquences de la décision du Conseil d'État du 20 mars 2013, **relative au calcul de la participation des salariés au sein des entreprises**. Actuellement, la participation des salariés est calculée à partir du bénéfice fiscal de l'exercice, net de l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun. **En effet, dans sa décision du 20 mars 2013, le Conseil d'État précise que les crédits d'impôts notamment le crédit impôt recherche et le crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), doivent être exclus pour le calcul de la participation**. Or une telle décision a pour conséquence d'entraîner une baisse du bénéfice fiscal, et donc du montant de la participation des salariés dans les entreprises ayant bénéficié du crédit d'impôt recherche et du CICE. Aussi, elle lui demande ses intentions pour faire en sorte que des mesures économiquement favorables aux entreprises, ne pénalisent pas dans le même temps le pouvoir d'achat des aux salariés.

## Travaux du Sénat



### Travaux en Séance publique

#### Mardi 28 mai

- Examen de la proposition de loi portant débloqué exceptionnelle de la participation et de l'intéressement

Pour consulter le compte-rendu complet des débats : [cliquer ici](#)

### Travaux des commissions

#### Groupe de travail sur l'impact économique des dispositifs de défiscalisation spécifiques aux outre-mer

- **Mardi 28 mai** : Examen des conclusions du groupe de travail sur l'impact économique des dispositifs fiscaux de soutien à l'investissement dans les outre-mer (compte-rendu non-disponible)

#### Commission des affaires sociales

- **Mardi 28 mai** : Examen des amendements sur la proposition de loi portant débloqué exceptionnelle de la participation et de l'intéressement

Pour consulter le compte-rendu complet des débats : [cliquer ici](#)